

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
du 19 Juin 2023

Délibération N°15 du 19 Juin 2023

Date de convocation Etaient présents : (15)
13.06.23

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Carole Dufils, Philippe Gautrot, Dominique Paul, Serge
Planchon, Adjoints,
Pascal Ancelot, Olivier Artur, Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha,
Anne-Lise Grippon, Patrick Jouen, Julien Ménard, Isabelle Poulain, Gérard
Sadé.

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 22

Etaient Excusés : (8)

Christine Delcroix ayant donné délégation à Patrick Jouen, Mickael
Lefebvre, Isabelle Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier,
Céline Obin ayant donné délégation à Emmanuelle Duplessis Yaha,
Véronique Obin ayant donné délégation à Gérard Sadé, Guy Sénécal
ayany donné délégation à Philippe Gautrot, Rachida Slamani ayant donné
délégation à Isabelle Poulain, Arlette Vivet ayant donné délégation à
Michel Ménager.

Secrétaire de séance : Philippe Gautrot

ESPACE GEORGES THURIN

Renouvellement de la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Patrick Jouen, Conseiller municipal délégué

Rappelle au Conseil Municipal que la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens
entre la Ville d'Arques La Bataille et l'EGT est arrivée à échéance.

Les différentes rencontres partenariales ont permis d'examiner les bilans et les projets afin
d'élaborer une nouvelle convention pour la période 2023-2026.

Rappelle au Conseil Municipal que la Ville d'Arques la Bataille et l'EGT souhaitent poursuivre
leurs engagements réciproques si ce n'est pour la question de l'accueil périscolaire du matin
et du soir.

La convention, jointe à la présente, est pour la commune un outil partenarial au service des
politiques publiques. Elle précise les objectifs, les contenus et les modalités de réalisation des
actions menées par l'EGT.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 17 voix, Emmanuelle Duplessis Yahe présidente de l'EGT ne participant pas au vote, et 4 abstentions :

- ✓ De renouveler la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens entre la ville d'Arques la Bataille et l'Espace Georges Thurin (EGT),
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

